

Etant TAV Tunisie S.A. – Exploitant de l'Aéroport International Enfidha-Hammamet, la sécurité est une priorité primordiale dans toutes nos activités. Nous nous engageons à se conformer et satisfaire les normes nationales et internationales et à maintenir un niveau acceptable en matière de sécurité dans toutes nos activités aéroportuaires.

A cet effet TAV Tunisie S.A. s'engage à appliquer, développer, et améliorer les stratégies et les systèmes de gestion de sécurité.

Tous les niveaux des directions et tous les employés, doivent assurer la mise en œuvre de la performance de sécurité dans leurs champs d'intervention respectifs.

Notre engagement est de :

- Développer et ancrer une culture de sécurité basée sur la gestion efficace de la sécurité qui est l'une des valeurs primordiales.
- Définir clairement les obligations et les responsabilités de tout le personnel dans le développement et la réalisation de la stratégie et de la performance en matière de sécurité.
- Réduire les risques liés à l'exploitation jusqu'à un niveau acceptable que l'on puisse raisonnablement atteindre.
- Garantir que les systèmes et les services fournis par les intervenants externes répondent aux normes de sécurité appropriées.
- Développer et améliorer activement les processus de sécurité pour le respect des normes nationales et internationales et si possible dépasser les exigences.
- Assurer qu'aucune mesure ne sera prise contre un employé qui divulgue un problème de sécurité dans le système de rapport des risques, sauf si une telle divulgation indique, au-delà de toute doute raisonnable, un acte illégal, de négligence grave, ou un mépris délibéré ou intentionnel de la réglementation ou de procédures.
- Garantir pour tout le personnel les formations adéquates et appropriées sur la sécurité.
- Fournir les ressources humaines formées et qualifiées pour la mise en œuvre de la stratégie et la politique de sécurité.
- Établir et mesurer la performance en matière de sécurité par rapport à des objectifs et des buts réalistes.
- Constamment améliorer la performance en matière de sécurité.
- Procéder à des évaluations du niveau de sécurité et veiller à ce que les mesures nécessaires soient prises.

Le Directeur Principal d'Exploitation s'engage et fait obligation au personnel et aux entreprises ayant une activité aéroportuaire de tout mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

**Artac UNLU**

Directeur Principal d'Exploitation

Février 2019

